



Fédération des Enseignants de Langue et Culture
d'Occitanie
de l'Éducation Nationale

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier,
Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

Butletín n° 275
29/11/2008

**Epreuve facultative bonifiante d'occitan au bac:
la FELCO demande confirmation à J.P. De Gaudemar**

Vous avez appris par le bulletin FELCO 273 que La FELCO a reçu de JP De Gaudemar, recteur chargé de la réforme du Lycée, un courrier en date du 12 novembre confirmant que les langues régionales, en particulier l'occitan, conservent **une place dans le tronc commun des lycées au titre de la langue vivante 2 ou 3**. Cf http://creo-mp.totenoc.org/bulletins_felco.html

Cette réponse s'appuie sur une déclaration du Ministre du 22 octobre indiquant que "*la place actuelle des langues régionales au Lycée ne sera pas modifiée dans la réforme.*" Dans un courrier du 27 novembre, **la FELCO demande donc à JP De Gaudemar de bien vouloir lui confirmer également le maintien de l'épreuve facultative bonifiante de langue régionale au baccalauréat** qui existe depuis la loi Deixonne et qui permet à de nombreux élèves d'acquérir en amont des connaissances en langue régionale et de les valoriser.

La FELCO attire de plus l'attention de JP De Gaudemar sur la nécessité d'une **participation active de l'Education Nationale à l'élaboration de la loi sur les langues régionales** annoncée par le gouvernement en 2009.